

Vie Associative - Avenant programmatif 2009 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté - Versement de la subvention annuelle

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2007, après étude du bilan de la convention précédente et du projet associatif présenté.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur l'avenant annuel qui fixe le programme d'action engagé par l'association et qui détermine la participation financière de la Ville sur chaque action.

Des subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'autres dispositifs ou de projets en cours ont fait ou feront l'objet de délibérations ultérieures.

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui l'a créé en partenariat avec la Ville de Besançon.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de 25 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» et particulièrement pour la période 2007-2009 autour de trois axes : dynamiser l'accès des jeunes à l'information, favoriser la découverte de la vie associative et accentuer l'aide à l'insertion.

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Ouvert au public six jours sur sept quasiment toute l'année, le CRIJ reçoit des jeunes chaque jour dans les locaux mis à sa disposition par la Ville de Besançon au 27 de la rue de la République. Le CRIJ est très largement connu par la population jeune de l'agglomération, même si chaque année un travail de communication est à faire en direction des nouvelles classes d'âge et des nouveaux arrivants sur la ville.

L'information sur les métiers, les débouchés, les études, la formation continue représentent en permanence une question sur deux. Le questionnement sur les loisirs, les sorties, les sports est aussi très conséquent.

Les services Logement, Jobs, Stages, Mobilité internationale sont quotidiennement très sollicités avec des pics saisonniers très forts pour le logement du 15 juin au 15 octobre. On peut estimer à plus de 150 le nombre de jeunes qui viennent chaque jour au CRIJ uniquement pour la question logement.

En animant un réseau régional de 24 structures d'Information Jeunesse qu'il a mis en place au fil des années, le CRIJ contribue à porter la notoriété de la capitale régionale en direction de la jeunesse franc-comtoise. Le site internet, la carte Avantages Jeunes, TOPO (162 000 exemplaires dont 5 000 diffusés dans des lieux bisontins), contribuent aussi à mettre en avant le dynamisme de Besançon en direction des jeunes de toute la région.

Les objectifs pour «l'accès des jeunes à l'information» sont :

- améliorer les conditions d'accueil dans les locaux du CRIJ
- porter l'information en direction des jeunes sur l'ensemble de la ville
- relayer la politique de la Ville en direction des jeunes à travers les outils du CRIJ

- être partie prenante d'une initiative expérimentale d'information jeunesse à Planoise.

Le Point Information Jeunesse de Planoise a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du Conseil Municipal du 26 mars 2009 (attribution d'une participation de 6 500 €).

II - Favoriser la citoyenneté, la découverte de la vie associative et de l'éducation populaire

Plus de 15 000 jeunes Bisontins se sont dotés de la carte Avantages Jeunes en 2008. Dans certaines classes d'âges, notamment les 16, 17 et 18 ans, près d'un jeune sur deux se sert de cette carte pour accéder à la culture, aux sports et aux loisirs à tarif réduit. Dans ce sens, la Ville de Besançon a contractualisé de nombreux avantages avec le CRIJ dans le cadre de ce dispositif. Chaque année, outre les entrées gratuites proposées par le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps ou encore la visite gratuite de la Ville consentie par l'Office du Tourisme, il est à noter que plus de 3 500 porteurs de la carte utilisent l'entrée gratuite à la Citadelle, environ 4 000 celle de la piscine La Fayette et de la patinoire, et près de 3 000 l'abonnement gratuit à la bibliothèque municipale. Pour l'édition 2009/2010, la Ville continuera à augmenter la plus-value du pack avantages jeunes en proposant 3 mois gratuits pour tout abonnement d'un an à Vélocité ainsi qu'une entrée gratuite à un concert de l'Orchestre Municipal.

La politique poursuivie par le pack avantages jeunes cherche à impulser la pratique culturelle, sportive et de loisirs chez les jeunes en favorisant les premiers accès pour aboutir à terme à l'autonomie, à l'initiative et à une pratique plus pérenne et plus habituelle des activités promues par le dispositif. Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire accompagnée par le souci permanent d'informer et sensibiliser les jeunes sur un thème précis chaque année : la protection de l'environnement en 2007/2008, la prévention routière en 2008/2009 et la mobilité internationale en 2009/2010.

Il est par ailleurs intéressant de noter que le CRIJ est en train de développer un portail internet pour les jeunes Franc-Comtois qui devrait être mis en ligne en septembre-octobre 2009 et dont les objectifs sont :

- garantir une information fiable, exhaustive et à jour,
- mettre en vitrine les ressources internet régionales développées par les partenaires et pallier aux carences de contenu (-)
- assurer une réponse générique et/ou personnalisée à chaque recherche d'information ou question posée,
- favoriser et optimiser l'efficacité de la navigation et réduire le nombre de clics jusqu'à l'info recherchée
- proposer un environnement ludique, convivial et dynamique associant la vidéo, l'audio...
- développer l'interactivité et l'implication des jeunes dans la réalisation, la mise à jour et l'évaluation du portail,
- rapprocher les professionnels de l'information et les jeunes.

III - Accompagner l'aide à l'insertion

Les objectifs de l'aide à l'insertion sont :

- d'assurer une meilleure communication sur les dispositifs et les différents services d'aide à l'insertion auprès du public qui en a le plus besoin,
- de créer un partenariat avec la Mission Locale, le PLIE, les chantiers d'insertion ADDSEA, etc.,
- d'engager une réflexion sur l'accès des jeunes au logement, à l'emploi (occasionnels - jobs d'été (930 participants à Besançon), baby sitting,... - mais aussi permanent), à la santé, aux différents droits,...

- Le CRIJ et la Mission Locale vont répondre cette année à l'appel à projet du Haut Commissaire à la Jeunesse, aux côtés de la Ville et du CCAS, dans le cadre d'une mobilisation commune en direction des jeunes.

IV - Financement

Le budget prévisionnel du CRIJ pour 2009 s'élève à 1 330 027 € (1 330 520 € réalisés au compte de résultat 2008).

Il est proposé de lui attribuer, au titre de l'année 2009, une subvention de 43 000 €.

	2008	Proposé 2009
Accès des jeunes à l'information	32 000 €	32 000 €
Citoyenneté, découverte de la vie associative et de l'éducation populaire	8 000 €	8 000 €
Aide à l'Insertion	3 000 €	3 000 €
Total	43 000 €	43 000 €

Cette subvention lui sera versée comme suit :

Acompte déjà versé en janvier	Juillet	Octobre
10 750 €	21 500 €	10 750 €

Par ailleurs, la Ville apporte également à cette association une aide par la mise à disposition de locaux dont elle règle les charges (valorisation prévisionnelle en 2009 : 42 214 € pour les locaux, 14 590 € pour les charges, 465 € pour les OM) ainsi qu'une subvention de 6 500 € dans le cadre du CUCS, ce qui porte l'aide annuelle de la Ville à cette association à 106 769 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider d'attribuer au CRIJ de Franche-Comté une subvention d'un montant de 43 000 €. En cas d'accord, la somme sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47047

- à autoriser M. le Maire à signer l'avenant programmatif n° 2 - 2009 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, M. GENDRAUD (au titre de la procuration donnée par Mme POISSENOT), Mlle RONZI et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.